

Pourquoi alors ignorer plus longtemps notre force ? Unissons-nous donc, et notre Législature respectera nos légitimes demandes.

Plusieurs questions importantes étaient à l'ordre du jour, mais celle qui a concentré presque toute l'attention des gouverneurs a été celle d'un Bureau Central d'Examineurs. Bien que tous fussent d'accord sur le principe de cette question, la division s'est faite sur les moyens d'application, et le projet a dû être virtuellement abandonné.

Il nous a plu toutefois d'entendre M. le Président, le Dr. E. P. Lachapelle, défendre ce principe qui lui est cher, avec une énergie et une vigueur d'argumentation peu ordinaires. Sa parole chaude, soutenue d'une conviction indubitable l'a fait écouter avec une religieuse attention.

“ Depuis 1898, dit-il, mon attitude n'a jamais varié, parceque “ je la crois la seule équitable et pour les Universités et pour les “ membres de la profession. Et les membres de ce Bureau ont ap- “ prouvé cette position que j'ai toujours gardée.

“ Les Universités ont des droits d'éducation que je serai le “ premier à défendre, mais la profession a aussi ses droits que nous “ devons lui conserver. Elle seule doit spécifier les conditions qui “ lui conviennent pour l'admission dans ses rangs de jeunes méde- “ cins suffisamment outillés.

“ C'est ce qui existe dans les autres provinces, et même chez “ nous pour les autres professions. Restons donc libres chacun dans “ sa sphère d'action, et l'harmonie n'en sera que plus parfaite.”

Mais on ne s'entendait pas sur le mode de formation de ce Bureau Central d'Examineurs.

Les uns voulaient une entente cordiale avec les Universités pour leur faire céder leurs privilèges incompatibles avec cette création nouvelle ; d'autres semblaient disposés même à forcer ces institutions devant la Législature à abandonner ce qu'elles croient être des droits acquis ; d'autres enfin affirmaient tout simplement que le Comité des Examineurs de ce Bureau pouvait parfaitement jouer ce rôle de Bureau Central d'Examineurs.

Nous avons entendu avec intérêt les remarques des Drs. Laurendeau, Lalonde et Normand, mais nous avons été surtout frappé par l'argumentation serrée et absolument solide du Dr. A. Simard en faveur du dernier projet. Nous espérons que le Dr Simard fera bénéficier bientôt de son remarquable travail les lecteurs du Bulletin. M. le Vice-Président, le Dr Brochu, a soutenu cet intérêt en relevant quelques objections et en démontrant leur peu de valeur.

Voilà comment il se fait que cette question qui a passionné les médecins de cette Province depuis quelques années, eut une fin vraiment paradoxale : motion principale amendement et sous-amendements étant tous rejetés sans aucun égard.